



Traité Édouyot

Michna 4 - Chapitre 4

הַעֲמֵר שֶׁהוּא סָמוּךְ לַגָּפָא
וְלַגְדִּישׁ וְלַבֶּקֶר וְלַכֵּלִים וְשִׁכְחוּ,
בֵּית שַׁמַּאי אוֹמְרִים:
אֵינוֹ שִׁכְחָה;
וּבֵית הַלֵּל אוֹמְרִים:
שִׁכְחָה.

(Voir Péa Chapitre 6 Michna 2)

Une gerbe [déposée] près d'un mur de pierre ou d'une meule, près d'un lieu [de repos] du troupeau ou [du dépôt] des outils et l'a oublié, Beth Chamaï disent : elle n'est pas chikh'ha et Beth Hillel disent : elle est chikh'ha.

(Pour Beth Chamaï du fait que la gerbe a été déposée près d'un endroit précis, comme un mur, c'est que le propriétaire avait l'intention de reprendre cette gerbe) pour Beth Hillel, le fait de déposer une gerbe près d'un endroit déterminé, ne suffit pas à dire que le propriétaire avait l'intention de revenir la chercher).



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions